Bibliothèque cantonale Sion

Vingt-et-unième anné | Le Numéro : 10 centimes | Jeudi 2 octobre 1924.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

# NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

| | Un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Sans Bulletin | 8.- | 4.50 | 2.50 |
| Avec Bulletin | 12.- | 6.50 | 3.50 |

Etranger : *Port en sus*

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

## Nouveaux faits connus Mercredi à midi

***Tout le Caucase est révolté contre les Soviets.***

***Le budget français dépassera le trentième milliard.***

***Entrée des Espagnols à Tetouan.***

# L'Equivoque

La Lettre des Cardinaux français a résonné, comme un appel de clairon, au camp des catholiques découragés.

Comme l'écrivait naguère M. Faguet, un libéral politique cependant, dans son beau livre l'*Anticléricalisme*, en parlant des divers gouvernements radicaux :

*«L'Anticléricalisme les hante, les aveugle, Ils ne s'occupent que d'anticléricalisme... La lutte durera, avec une vivacité, une intensité toujours croissantes, tant qu'il y aura un catholique en France».*

Il faut bien être imbu d'une mentalité de ce genre pour reprendre, au lendemain de la guerre, ces luttes fratricides intérieures qui ont déjà causé tant de mal au pays.

Quel péril, s'il vous plaît, faisaient courir au régime les Carmélites cloîtrées d'Alençon et les Clarisses, non moins cloîtrées, d'Evian, jeûnant pour ceux qui mangent trop, et priant pour ceux qui ne prient pas ?

On n'a pas idée d'une étroitesse d'esprit de ce genre.

Dans sa réponse précipitée, M. Herriot, le chef du gouvernement français, affirme qu'il respecte toutes les croyances et qu'il saura les faire respecter, mais qu'il entend que tout le monde rentre dans la légalité.

C'est l'équivoque qui continue.

Quand, sous un régime, la loi est à ce point méprisable que les membres du gouvernement eux-mêmes en sont réduits à ruser pour ne pas l'appliquer dans son intégralité, la résistance devient un devoir.

Il y a des limites à l'obéissance, parce qu'il en est à l'autorité.

Les utopistes que nous entendons professer si haut, le culte de la légalité quand même, devraient, pour ne pas se démentir, porter au bourreau leurs têtes respectueuses le jour où il la leur ferait demander au nom de la loi.

Les dévots ne sont plus seuls à se montrer indignés des actes de sectarisme antireligieux.

Le *Nouvelliste* a publié, mardi, des extraits d'articles de journaux opportunistes comme le *Journal des Débats* ou mondains comme le *Figaro*. Ils relèvent le ton de douceur, de douleur et de patriotisme qui se dégage de la lettre des Cardinaux.

Si extraordinaire que cela semble, la grande majorité des Français n'a jamais cru, jusqu'à hier, à une véritable guerre contre la Religion, et c'est cette équivoque que M. Herriot prend soin de prolonger en établissant des *distinguo* hypocrites.

De temps immémorial, le Français moyen, le Français type a toujours été animé d'un esprit double : indestructiblement catholique et incorrigiblement anticlérical.

Catholique certes, il l'est à sa façon, et sa façon est singulièrement sommaire. Elle comprend le baptême, la première communion, le mariage et l'enterrement en terre sainte. De loin en loin, aux grandes fêtes de l'année, à l'occasion de deuils ou de solennités de famille, il va entendre la messe.

C'est tout, et ce tout, sans aucun doute, n'indique pas chez lui un grand état de pitié ni surtout de piétisme.

Avec cela, il fronde la soutane, le froc et la cornette.

Mais ce masque d'indifférence, ces plaisanteries, voire même ces actes d'hostilité l'empêchent-ils, au fond, d'être catholique.

N'en croyez rien.

Il l'est sans en avoir l'air, souvent même en pensant ne plus l'être, et comme d'une manière réflexe, mais il l'est.

C'est ce Français là que la Lettre des Cardinaux va réveiller. L'équivoque existait encore avant la guerre, mais ne peut plus exister aujourd'hui.

Le Gouvernement radical compte jouer quelque temps avec la note de la légalité appliquée aux Congrégations, mais les terribles colères que l'on entend gronder déjà éclateront bientôt pour remettre à la raison, pêle-mêle, utopistes et persécuteurs.

Ch. Saint-Maurice.

## ECHOS DE PARTOUT

**Pouvez-vous seulement lire.** — La guerre nous avait habitué aux milliards. Sans doute pour nous prouver leur supériorité, les Allemands ont trouvé mieux, à l'aide de leur mark, ils ont fait passer les trillions et les quadrillions du domaine de l'astronomie dans celui de la finance et même, en Allegne, dans celui de l'économie domestique.

En 1923, la Reichsbank a fait imprimer pour 3,877,000,000,000,000,000,000 de marks, représentés par 10 milliards de signes monétaires. L'énoncé de ces chiffres n'impose plus guère à l'œil, ni à l'oreille, parce que leur importance échappe à notre entendement. Le rapport annuel de la Reichsbank pour 1923 permet de s'en faire une vague idée. Il induit à conclure que l'impression des billets a causé aux cercles directeurs plus de soucis que la dépréciation du change. Qu'on en juge : en dehors de son imprimerie propre, fort bien outillée, la Reichsbank en a occupé encore 84 autres à titre régulier et 48 autres à titre auxiliaire. Plus de 30 fabriques de papier ont travaillé en plein pour satisfaire aux commandes de la Banque.

**Des pêches fructueuses.** — Au cours de l'année dernière, les pêcheurs de perles américains ont retiré des eaux du Mississipi, de la Rivière Noire et de la Rivière Blanche, dans l'Arkansas, pour 15 millions de dollars de perles.

La culture de la perle, jusqu'en ces dernières années, n'était pas très importante dans ces parages, mais grâce aux efforts du gouvernement, elle est devenue une industrie des plus prospères, comme en fait foi le chiffre cité plus haut.

Jusqu'à présent, l'on a parqué quelque quarante sortes et variétés d'huîtres particulièrement propres à la culture en eau douce. Sur les rives du Mississipi, il existe ainsi des bancs d'huîtres qui ont plus de 350 milles de long.

Au nombre des plus belles qu'on y a recueillies, il s'en trouve une qui a été vendue 25,000 dollars et une autre de 15,000 dollars.

La possibilité d'élever l'huître perlière en eau douce en rendra la pêche plus aisée et moins coûteuse.

**L'art du compliment.** — L'usage oriental veut, si vous vous adressez à un Chinois et qu'il vous parle d'une chose ou d'une autre, que vous lui répondiez :

— Ce que vous dites est très vieux. Un homme de quatre-vingts ans me l'a déjà dit!

Alors le Chinois, flatté, daigne sourire. Car la sagesse, pour lui, est le privilège de la vieillesse.

L'autre jour, aux environs du palais de la Société des Nations, on présenta un délégué du Céleste Empire à un journaliste, lequel avait été préalablement mis au courant de cette singulière coutume. Aussi notre confrère d'aborder ainsi le Chinois :

— Vous parlez comme une momie solennelle. Je crois bien vous avoir déjà vu dans un musée préhistorique !

Le visage jaune s'éclaira d'un sourire, — mais féroce... « In medio virtus »...

**La culture des roses en Bulgarie.** — Les roseraies de la région de Kazanlyk occupent une superficie de 14,684 décares.

En 1923, une superficie de 429 décares de roseraies a été plantée, tandis que 1,177 décares de la même culture ont été déracinés, ce qui fait une diminution de 748 décares de cette culture.

Un décare de roseraies fournit en moyenne entre 100 et 200 kilos de fleurs de rose, ce qui indique que les arbrisseaux deviennent plus espacés et que le producteur en obtient moins de revenus. En 1924, de la superficie totale de roseraies, qui était de 12,852 décares, on a obtenu 1,511,425 kilos de fleurs.

Le rendement d'un kilogramme d'essence de rose est fourni par la quantité suivante de fleurs de rose, pour l'année 1924 : au village de Rosovo, de 4,213 kilos de fleurs ; au village de Golémo-Sélo, de 3,813 kilos de fleurs ; au village de Himtli, de 3,357 kilos de fleurs.

A ce rendement, on peut obtenir tout au plus 400 kilos d'essence de rose de la récolte entière, qui est de 1,511,425 kilos de fleurs pour l'année courante.

La quantité entière de fleurs de rose, en 1924, se partage ainsi :

578,000 kilos de fleurs distillées directement par les producteurs, y compris les distilleries coopératives ;

933,425 kilos de fleurs distillées par les négociants.

**Un fils de roi savetier.** — C'est une affaire assez étrange que celle dont s'occupait il y a quelques jours le tribunal civil de Vienne. Un pauvre savetier, Wilhelm Berner, portait plainte en détournements de documents contre un homme de lettres autrichien assez connu, Léopold Mandl. Jusqu'ici l'affaire était assez naturelle. Où la surprise des juges s'accrut, c'est lorsque le plaignant leur affirma être un fils légitime du roi de Serbie, Milan Obrenovitch, qui, après une existence mouvementée, abdiqua au profit de son fils aîné, Alexandre qui, lui-même, périt assassiné en 1903 avec sa femme la reine Draga.

La royauté passa alors, on le sait, entre les mains des Karageorgevitch,

Le roi Milan, affirme le savetier, avait eu un second fils, mais, craignant que des rivalités ne surgissent entre les frères, il fit élever le cadet dans un monastère perdu dans les montagnes, aux confins du Monténegro. Le jeune homme était destiné à l'état monastique. Jamais il ne devait connaître son origine royale. Ce jeune homme, c'est moi.

Lorsque mon frère Alexandre fut assassiné en 1903, et que la dynastie des Obrenovitch fut bannie de Serbie par la dynastie victorieuse, le prieur du couvent, craignant que ma présence ne lui suscitât de graves ennuis, me fit venir, m'informa de mes origines, me remit un petit pécule et, de nuit, me fit passer en Monténégro. Seuls quelques fidèles connaissaient mon identité et m'envoyaient dans les villes où je traînais une misérable existence de modestes subsides.

Peu à peu mes derniers partisans sont morts. Il n'en reste que deux dont je demanderai le témoignage : le colonel Seeliger et l'ancien président du Conseil Wladan Georgevich. Je ne désire pas remonter sur le trône de mes ancêtres, ni même recevoir du gouvernement actuel une indemnité, mais je voulais faire établir ma qualité afin que mes enfants puissent se prévaloir de leur illustre origine.

A cet effet, j'avais rassemblé des documents qui furent confiés par moi à l'écrivain Léopold Mandl, en qui j'avais toute confiance et qui devait faire éclater la vérité. Or, Mandl m'a trompé. Ces documents irréfutables, il les a vendus à ceux qui avaient le plus grand intérêt à m'empêcher de récupérer mon titre. »

Détail troublant, et qui permet de croire à la thèse du plaignant : l'écrivain Mandl s'est bien gardé de comparaître par devant le tribunal. Bien mieux, il a, dit-on, passé la frontière en attendant l'issue de ce procès.

Le savetier qui se dit fils de roi a regagné son humble échoppe.

**Simple réflexion.** — Chacun court ailleurs et à l'avenir d'autant que nul n'est arrivé à sou.

**Curiosité.** — Une conférence a été convoquée à Delhi, dans le but de rétablir si possible la paix entre Indous et Mahométans. On n'y verra pas seulement les représentants des différents partis et directions politiques, mais aussi de nombreux chefs religieux et d'éminents Européens.

L'issue de la conférence de Delhi décidera de la vie ou de la mort de Gandhi, le prophète de la renonciation et de la paix religieuse en Inde ayant entrepris de faire la grève de la faim pour protester contre les rencontres sanglantes qui se succèdent entre Indous et Musulmans : depuis le commencement du jeûne de Gandhi, on a compté neuf tués et une centaine de blessés entre les deux camps hostiles. Gandhi lui-même a été transporté hors de la ville dans un état de grande faiblesse.

**Pensée.** — Le premier devoir est de se rendre maître de soi-même... Ceux qui tuent comme ceux qui se tuent, sont des débiles.

## Un curieux problème psychologique

***S'agit-il d'un phénomène d'auto-suggestion***

(Corresp. partic. du « Nouvelliste »)

Rome, 29 septembre.

Les journaux italiens sont encore remplis d'articles sur la fameuse « invention» des livres de Tite-Live. Ils déplorent le tort que cette « turlupinatura in grande stile » peut faire au bon renom de la science italienne et ils rappellent à ce propos tout ce que la paléographie doit au pays de l'humanisme.

On évoque les fécondes recherches de Pétrarque qui eut la joie de découvrir à Liège, en 1333, le « Pro Archia » de Cicéron comme les travaux du cardinal Maï qui, plus près de nous, retrouva une partie très importante du «De Republica» du grand orateur romain.

Comment donc un héritier de cette glorieuses tradition a-t-il pu devenir le héros de la mésaventure qui vient de ridiculiser le professeur De Martino ? C'est un petit problème psychologique qui continuera quelque temps encore à intriguer beaucoup de gens.

*

On recherche pour le résoudre les rétroactes de l'affaire et l'on fait remarquer que la première nouvelle de la «découverte» parut en caractères d'affiches dans la «Rivista Indo-Greco-Italica», dirigée par le professeur Ribezzi qui avait reçu les premières confidences de M. De Martino au cours d'une visite aux nouvelles fouilles de Pompéï. Or, la revue du Professeur Ribezzi a une concurrente directe dans le «Museion», périodique de même nature dirigé par le professeur De Martino. Des esprits malins assurent que M. Ribezzi ne croyait pas à la réalité de la découverte de son collègue mais qu'il voulut obliger celui-ci à rendre sa trouvaille publique. On sait combien il y réussit.

Mais pourquoi donc M. De Martino a-t-il raconté à des savants sérieux tant de choses qui ne l'étaient pas? On exclut généralement le mobile d'une spéculation quelconque. Le professeur napolitain a-t-il été victime de quelque hallucination?

Tite-Live, nous dit Francesco dell'Erba dans le «Corriere della Sera», est l'auteur préféré de M. De Martino qui lui a consacré sa thèse de doctorat. Il a souvent exprimé à des amis sa conviction que les «codex» contenant l'œuvre entière du grand historien doivent se trouver à Naples cachés ou murés dans un vieux monastère ou dans les dépendances d'une vieille église.

Sur quoi repose cette conviction, nul ne le sait et le simple reçu d'une somme payée à un scribe pour la copie des livres concernant la guerre macédonienne ne peut avoir suffi à fournir une base à la construction du château fantastique de M. De Martino. Le pauvre homme doit avoir été victime de sa fantaisie et de ses songes... et de son concurrent.

*

Pendant un an, les amis du professeur napolitain le taquinèrent à propos de sa découverte que nul d'entre eux ne prenait au sérieux. Ils ne l'abordaient plus qu'en lui demandant: «Eh bien! comment va Tite-Live?» M. De Martino ne s'en montrait pas autrement offensé. La nouvelle lancée dans le domaine public par le professeur Ribezzi a mis le monde en rumeur et amené M. De Martino à tenir devant les deux hémisphères un rôle qu'il avait peut-être cru pouvoir assurer sans grand risque au milieu d'un petit cercle d'amis. Passer pour être le Christophe Colomb de Tite-Live, c'était assez tentant. Cela divertissait les collègues et cela impressionnait les élèves.

Cela impressionnait même, semble-t-il, le principal intéressé car l'auto-suggestion paraît avoir été forte. Encore au moment de se présenter à la préfecture de Naples pour répondre aux questions des autorités, M. De Martino déclara aux deux amis qui allaient l'accompagner qu'il mettrait des conditions formelles aux révélations qu'on exigeait de lui quant au lieu et aux circonstances de sa découverte. Il exigerait notamment d'être nommé président de la commission qui devrait examiner les «codex» de Tite-Live. Quel «codex»? Sans doute, ceux que le pauvre professeur s'était forgé dans son imagination? En vérité, M. Ribezzi a joué là à son collègue un bien méchant tour. **Guardia.**

## LES ÉVÉNEMENTS

## Le futur budget français

**30 ½ milliards**

Le « Matin » croit savoir au sujet des grandes lignes du projet de budget que celui-ci s'élèvera à 30 ½ milliards, chiffre qui englobe sans exception toutes les dépenses, y compris le service du premier emprunt que la France aura à contracter pour le relèvement des régions libérées. Une somme de un milliard est inscrite pour cet objet.

Pour équilibrer le budget, il a fallu boucher un trou de six milliards. M. Clementel y est arrivé de la façon suivante :

1. Le rendement des impôts qui, en 1924, a été fort satisfaisant, permet d'escompter pour le prochain exercice une plus-value de 2 milliards.

2. Une énergique compression des dépenses a fourni 2 milliards.

3. Le redressement ou la modification des taxes permet de compter sur une rentrée supplémentaire de 2 milliards.

A cet égard, voici qulques-unes des innovations :

a) Un redressement de l'impôt sur les bénéfices agricoles ; au delà de 20,000 fr., l'agriculteur paiera un impôt égal au commerçant.

b) Une perception établie administrativement sur le calcul de certaines professions libérales telles que médecin, avocat, architecte.

c) Une taxe assez forte sur les plus-values réalisées par les propriétés immobilières et les fonds de commerce depuis la guerre.

d) Divers impôts auxquels échappaient jusqu'ici certains bénéfices de banque ou des compagnies d'assurance les atteindront désormais.

Par contre, pour faire baisser le prix du pain, la taxe sur le chiffre d'affaires sera supprimée en ce qui concerne les meuniers, les importateurs de blé et de farine.

En compensation, la même taxe sera établie sur toutes les importations qui jusqu'ici y avaient échappé.

Enfin, il sera fait état d'une somme de 800 millions de francs à provenir du paiement fait par l'Allemagne au titre du plan Dawes. Par ailleurs, M. Clementel indiquera que la volonté arrêtée du gouvernement est que toute recette ultérieure provenant des paiements allemands soit affectée à l'amortissement de la dette nationale.

Abonnez-vous au « Nouvelliste Valaisan »

# NOUVELLES ETRANGERES

## Le clergé et l'action politique

Le Cardinal Gasparri a adressé à l'épiscopat italien une circulaire privée invitant le clergé, suivant les indications de deux récentes allocutions de Pie XI, à s'abstenir de participer à des mouvements politiques.

Ce fait donne lieu à diverses interprétations. Voici exactement les vues que S. S. Pie XI a exposées au P. Aloysius Masella, directeur général de l'Oeuvre de l'Apostolat de la Prière.

La circulaire du Cardinal Gasparri s'inspire certainement de ces vues:

Telle est notre opinion, déclara le Pape — et nous croyons parler ainsi complètement suivant le Cœur de Jésus — que nous, prêtres, pour répondre à l'attente du Seigneur, devons avoir devant les yeux la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cela, et cela seul est notre règle. Si nous faisons cela, nous avons tout fait, car là réside toute notre mission. C'est la part du travail qui nous incombe, même lorsque — que dis-je, — sur tout lorsqu'il s'agit du bien de la chose publique. Quand il s'agit du salut individuel, il est à désirer que chaque volonté jouisse du développement le plus grand possible. Mais quand il est question du bien de la collectivité, la division du travail est absolument indispensabe ; sans elle, beaucoup de choses manqueront fatalement à la collectivité. Le travail doit être réparti : aux financiers appartient la direction pécuniaire, aux négociants les affaires commerciales, aux industriels la production, aux agriculteurs la culture du sol, aux militaires la défense du pays, aux bourgeois qui en ont la dignité, l'aptitude et l'habilitation légale, la direction de la chose publique, la « politique ». C'est la règle. Aucune autre n'est possible.

Cela ne veut naturellement pas dire que les autres, prêtres compris, ne doivent pas se préoccuper de politique. Au contraire, du fait que la politique doit promouvoir l'intérêt général, elle ne peut être que l'objet d'une charité qui impose des devoirs d'autant plus stricts, qu'elle vise plus haut et plus loin.

Les prêtres également peuvent et doivent y prendre part, même directement, soit par l'exemple dans l'exercice fidèle des droits et des devoirs qui leur incombent en droit et en raison, soit en éclairant et guidant les consciences d'autrui, conformément aux lois imprescriptibles de Dieu et de l'Eglise.

Mais les prêtres catholiques ne peuvent pas accomplir ce que la charité sociale requiert d'eux en particulier, s'ils ne réalisent pas l'œuvre qui leur est imposée par la grâce de Dieu : à savoir, travailler pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Ce faisant, ils contribueront de la façon la plus élevée à l'utilité générale sur le terrain social et politique. Car les intérêts de Dieu et des âmes sont évidemment capitaux et des plus élevés, la base et le commencément de tous les autres, la condition indispensable et la seule sanction certaine et péremptoire de tout ce qu'on peut imaginer pour le salut de la généralité.

Si nous n'accomplissons pas cette œuvre, personne ne la fait à notre place. Tous les autres peuvent remplir les autres fonctions, et mieux que nous, parce qu'ils sont exempts des empêchements (nobles et saints empêchements, évidemment) qui résultent pour nous de la sainte tâche. Car il comprend bien les paroles de l'Apôtre, celui qui les applique aux questions de litige et de controverse, aux querelles purement politiques et à la lutte des partis, telles que le monde les entend ou plutôt les embrouille: «Quiconque combat pour Dieu, n'a pas à se mêler aux contestations profanes.» (2. Tim. II, 4.)

## Hôpital en feu à New-York

Le feu a éclaté la nuit dernière dans l'hôpital israélite de Brooklyn, à New-York.

Au moment où l'alarme fut donnée, trois malades se trouvaient dans la salle d'opération. Les chirurgiens, avec un sang-froid remarquable, transportèrent les malades dans un autre pavillon, où ils purent achever leur opération.

La salle d'opération fut complètement détruite par l'incendie. Les deux cents malades qui se trouvaient dans l'hôpital purent tous être évacués à temps.

## Les inondations de Petrograd

Des détails parviennent sur les inondations qui se sont produites à Pétrograde.

Dans la nuit du 23 au 24 septembre, une pluie diluvienne tomba, accompagnée d'un fort vent de mer. Dans l'après-midi du 24, vers 14 heures, la violence de la tempête augmenta. Les canaux commencèrent à déborder et l'eau se répandit dans la ville, inondant les quais, les bâtiments de la douane, les casernes d'artillerie, le palais d'Anitchkof, la Fontanka, la perspective Newski, les théâtres Marie et Michel, ainsi que les usines de la Baltique Treougolnik, des tanneries et des papeteries.

Dans le quartier des îles, le jardin d'Eté fut entièrement dévasté, ainsi que les laboratoires de physique et de chimie de l'Université, où se produisirent des explosions. La bibliothèque de l'académie des sciences subit également de graves dommages.

A Cronstadt, l'eau s'éleva à environ quatre mètres, faisant dix victimes. Dans la banlieue, Peterhof et Martychkino furent inondés.

Les autorités soviétiques ont proclamé l'état de siège et organisé des permanences de secours afin d'éviter tous désordres et réprimer toute spéculation.

Le soir, la cathédrale Saint-Isaac a été le théâtre de scènes regrettables. De nombreuses femmes éperdues criaient dans les ténèbres que la fin du monde et le déluge universel étaient arrivés et elles se jetèrent du haut de la colonnade dans l'eau, se brisant les membres sur le trottoir.

## L'escroquerie à l'électrification

Deux escrocs, profitant de l'actualité brûlante de l'électrification des campagnes, ont commis dans la région d'Argoulème de nombreuses escroqueries dont s'occupe le parquet.

Présentés par un notable de très bonne foi du canton de Montrambeuf, prévenu par lettre plusieurs jours à l'avance, l'inspecteur et le démarcheur d'une société hydroélectrique, arrivés en automobile, firent visite chez les propriétaires.

Présentant avec bagout leur affaire mirifique, ils firent souscrire à l'un dix, à un autre vingt, à un troisième trente et à un quatrième cent actions de 100 fr., moitié payable au comptant. Ils acceptèrent même en paiement 8000 fr. de bons de la Défense Nationale que se laissa enlever une autre dupe qui n'avait pas d'argent liquide.

Quelques temps après, les travaux étant, disaient-ils, menés rondement, mais l'argent étant nécessaire, les pirates obtenaient de leurs victimes le versement du complément des actions souscrites, qui ne devait avoir lieu qu'en novembre. En échange de l'argent, ils remirent aux souscripteurs des titres d'une société fictive.

L'affaire se poursuit et le parquet ne désespère pas de retrouver les escrocs.

## Une jeune fille abat un singe

Un orang-outang s'était échappé, d'une ménagerie installé au rond-point, à Essonnes (France). L'animal, pourchassé, se réfugia dans un jardin, 25, rue de Gournay, où habite Mlle Colette Chalière, 19 ans.

La jeune fille ne perdit pas son sang-froid et, décrochant un fusil de chasse, elle visa sans trembler et abattit du premier coup le dangereux animal.

## Mort atroce d'une religieuse

On mande de Beauvais (France) :

La sœur Bernadine, de l'Hospice Barbier, à Grandvilliers, était occupée à faire fondre de la cire sur une lampe à alcool quand, subitement, l'encaustique prit feu. En voulant éteindre les flammes, la religieuse renversa le chaudron sur le parquet de la chambre qui s'embrasa à son tour, communiquant le feu aux vêtements de l'infortunée.

La religieuse, véritable torche vivante, descendit en courant deux étages et vint s'abattre dans la cuisine de l'hospice. Elle a succombé peu après dans d'atroces souffrances. Elle était âgée de 47 ans et comptait 26 années de présence à l'hospice de Grandvilliers.

# NOUVELLES SUISSES

## Chambres fédérales

Lundi soir, six heurs sonnant, la session d'automne des Chambres s'ouvrait avec le cérémonial ou l'absence de cérémonial ordinaire.

En un langage et d'une voix qui font impression, M. **Evêquoz**, président du Conseil National, adresse la profonde sympathie du Parlement au peuple tessinois durement éprouvé par la catastrophe de Someo. Il exprime le vœu que les courageuses populations de cette vallée alpestre sauront faire disparaître les traces de ce désastre.

Il prononce ensuite l'éloge funèbre de MM. Wyrsch, député d'Argovie, et Alfred Frey, député à Zurich, décédés depuis la dernière session.

Il salue ensuite la nomination de M. Motta à la présidence de la 5me assemblée de la Société des Nations. C'est une marque de haute estime pour un de nos magistrats les plus dévoués et un témoignage de confiance donné à notre peuple et à ses institutions.

Il rappelle la signature du traité d'arbitrage entre la Suisse et l'Italie qui constitue une précieuse garantie de sécurité. Il mentionne enfin le congrès interparlementaire, présidé par un membre de cette Chambre et qui a siégé cet été dans la salle du Conseil national.

La Chambre procède ensuite à la validation de quatre nouveaux députés.

Même cérémonies rituelles au Conseil d'Etat sous la présidence de M. Simon.

Le Conseil national discute de la gestion et des comptes des Chemins de fer fédéraux.

### LES ENTREPRISES HOTELIERES

**Un projet anticonstitutionnel**

Le projet restreignant la construction des hôtels va provoquer un long débat. MM. **Walther** et **Vigizzi** recommandent cette mesure au nom de la majorité de la commission. Ils montrent qu'elle est nécessaire pour assurer l'assainissement des hôtels et que, du reste, elle ne manque pas de base constitutionnelle, car le texte allemand permet de ranger les hôtels dans la catégorie des arts et métiers. Une règlementation sera d'ailleurs dans l'intérêt public et permettra un développement sain de notre industrie hôtelière.

En revanche, M. **Cyrille Pitteloud,** dans un rapport fort bien documenté, expose que le Conseil fédéral s'engage dans une voie dangereuse. La loi créerait un précédent gros de conséquences. Elle constitue en outre une atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie. Le gouvernement interprète mal l'art. 34ter. Lorsqu'on a discuté cet article, personne n'a songé à englober l'hôtellerie dans les arts et métiers : c'est un manque de loyauté que de lui donner aujourd'hui une interprétation qui n'a jamais été voulue par ses auteurs. On commettrait une imprudence en donnant un sens extensible à un texte constitutionnel.

Le projet du Conseil fédéral protège en outre les intérêts privés, et non pas l'intérêt public. Il tend simplement à empêcher la construction de nouveaux hôtels au bénéfice de ceux qui existent aujourd'hui. Du reste, il est anormal d'adopter une loi pour quelques années. Celle-ci tuera la concurrence nécessaire, au détriment des étrangers. Le Conseil fédéral a tort, en outre, de vouloir exercer une pression en faisant dépendre l'octroi d'une subvention du vote de la loi.

**Une affaire délicate**

M. Stäheli (Berne) et trente-trois cosignataires ont déposé au Conseil national l'interpellation suivante :

« Le Conseil fédéral sait-il que quelques membres du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances exercent depuis quelque temps un mandat dans les tribunaux internationaux d'arbitrages qui ont trait à l'aplpication du traité de Versailles ?

« Le Conseil fédéral a-t-il, d'autre part, connaissance que ces juges, depuis des mois, et même, certains d'entre eux, depuis des années, touchent pour ces fonctions internationales des honoraires qui, en partie sont plus élevées que le traitement d'un juge fédéral ?

« Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que des fonctions internationales d'une durée aussi longue sont incompatibles avec le mandat administratif du juge fédéral et préjudiciables tant au point de vue de la Constitution que de la loi, à la situation et aux travaux de nos hautes autorités judiciaires ?

« Quelles mesures compte prendre le Conseil fédéral à ce sujet ? »

## Les obsèques des victimes de Someo

Les obsèques des victimes du désastre de Someo ont été célébrées lundi à midi. Elles ont donné lieu à une manifestation imposante. 2500 personnes environ venues de toutes les parties du canton y ont participé.

Le gouvernement était représenté par MM. Canevaschini, Cattori, Raimondo Rossi; le Grand Conseil par MM. Felici Rossi; le Conseil National, par M. Vigizzi, et le Conseil des Etats par M. Bolla.

Outre les représentants de l'administration des postes à laquelle appartenait une des victimes, toutes les communes du Val Maggia avaient envoyé des délégués.

Une compagnie de sapeurs a rendu les honneurs militaires.

La cérémonie funèbre a été célébrée par l'évêque Mgr Bacciarrini, assisté de trente ecclésiastiques. Au cimetière des discours ont été prononcés par M. Cattori, au nom du Conseil d'Etat, par l'évêque Mgr Bacciarini, par M. Rossi, au nom du Grand Conseil, et par le sous-officier Babis, au nom de la compagnie des sapeurs qui compte, parmi les victimes, un de ses soldats, par le commissaire Vedova, au nom des autorités du district du Val Maggia et, enfin, par l'instituteur Moretti, au nom de la commune de Someo. Une cinquantaine de couronnes recouvraient les cercueils.

## Le théâtre de Lucerne incendié

Lundi soir, à 8 h. 45, le poste de police principal apprenait que le théâtre était en feu. De gigantesques flammes s'élevaient déjà de la cage à lumière.

A l'heure qu'il est, on ne sait pas encore comment le feu a pris, car, il n'y avait pas de répétitions et personne ne se trouvait dans le bâtiment. Il se pourrait qu'au cours de l'après-midi, un foyer se soit déclaré à la suite d'une imprudence.

Les pompiers furent rapidement sur les lieux, mais la quantité de matières inflammables était si importante qu'ils ne purent maîtriser l'incendie.

Jusqu'à 10 h. 30, le feu resta confiné à l'intérieur du bâtiment. La façade était encore intacte; mais bientôt le toit était en feu et la façade brûlait à son tour. Le bâtiment est entièrement détruit.

Les soldats de l'Ecole de recrues ont établi un cordon autour du lieu du sinistre et ils ont cherché à sauver ce qui pouvait encore se trouver dans le restaurant, situé au rez-de-chaussée. Des réflecteurs sont employés pour faciliter les travaux.

Le théâtre était propriété de la ville. C'était un vieux bâtiment, réparé il y a deux ans. La ville ne subira sans doute aucune perte, car le théâtre était assuré.

## Echec d'une conciliation

L'office cantonal de conciliation de Zurich a présenté lundi matin les propositions transactionnelles suivantes pour mettre fin au confit de salaires de la maison Escher-Wyss et Cie.

La maison Escher-Wyss et Cie se déclare prête à accorder à tous les ouvriers congédiés dont le salaire-heure ne dépasse pas 1 fr. 30 une augmentation de 5 ct. par heure. D'autre part, la maison Escher-Wyss et Cie déclare qu'elle ne procédera pas, durant ces prochains mois, à une diminution des salaires des autres ouvriers. Aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre les ouvriers qui ont pris part au mouvement actuel, et les sanctions économiques déjà appliquées seront rapportées.

Cette proposition a été soumise verbalement aux deux parties.

La direction de la maison Escher-Wyss et Cie a déclaré alors qu'elle ne pouvait pas l'accepter.

La tentative de conciliation a donc échoué.

## Rencontre d'autos

La limousine du baron de Pallandt, domicilié au chalet Montalègre, à Cologny près Genève, conduite par le chauffeur Monneda, roulait, lundi soir à 18 heures, sur la route de Rolle à Nyon à une vitesse d'environ 50 km. à l'heure. Elle était suivie, à 10 ou 12 m., par la camionnette de M. Franz Baliman, boucher à Morges. Sous Prangins, à Falex, trois ouvriers de la Société électrique de la Côte établissaient une conduite à travers la route. L'un d'eux, Félix Henny, 50 ans, marié demeurant à Bursins, devait avertir les véhicules et les faire stopper. Il fit signe aux deux autos. Celle de M. Pallandt put freiner. La camionnette Baliman ne put en faire autant. Pour éviter de tamponner la limousine, elle obliqua sur la gauche, mais accrocha tout de même l'automobile de M. de Pallandt, qu'elle endommagea, monta sur le trottoir et atteignit et renversa Félix Henny et le traîna sur une dizaine de mètres. Relevé sans connaissance, Henny fut transporté à l'Infirmerie de Nyon par une auto requise par la gendarmerie, les deux autres étant hors d'usage. Le Dr Fauconnet constata une fracture sérieuse du bras et des signes de graves lésions internes. Une intervention chirurgicale fut jugée nécessaire. On considère l'état du blessé comme désespéré.

Félix Henny a succombé mardi à 11 h. 30, sans avoir repris connaissance, à l'Infirmerie de Nyon où il avait été transporté. Il était âgé de 50 ans et laisse une veuve et un fils de vingt ans.

## L'affaire des alcools

Un arrangement est intervenu ces jours-ci, entre la régie des alcools et la maison Weibel et Gerber et les autres accusés. On se souvient que la régie avait demandé aux sus-nommés le paiement d'amendes et de dommages-intérêts s'élevant au total à 600,000 fr. Elle a maintenant réduit ses exigences à 40,000 fr. En même temps, les plaintes et les appels ont été retirés. L'arrangement a été approuvé par le Conseil fédéral. Les demandes formulées contre les anciens co-accusés de la maison Weibel et Gerber sont entièrement annulées.

## Un drame

Dans ls gorges du Taubenloch, à Bienne, un nommé Ercole Ceccarelli, de Permabilla (Italie), a tué à coups de couteau une jeune fille de vingt ans, Lavinea Campioli et a jeté le cadavre dans la Suze d'où il n'a pu encore être retiré.

Il s'agit d'un drame de l'amour. La police recherche activement le meurtrier qui s'est enfui dans la direction de la montagne de Boujean.

## Sous le train

Un drame horrible s'est déroulé mardi, au petit jour, près de Chambésy, écrit la « Tribune de Genève ». A cent mètres à peine du sémaphore de cette gare, un chef cantonnier des C. F. F., M. Wilhen, qui se rendait à son travail, a découvert un corps décapité gisant au milieu de la voie. La tête avait roulé à quelques mètres de là, en dehors de la voie descendante.

Les premières constatations permirent de reconstituer le drame. L'inconnu, un jeune homme, avait pénétré sur la voie en passant par une brèche pratiquée dans la haie par des chasseurs, s'était couché au milieu de la voie descendante, la tête posée sur la rail. C'est dans cette position que le malheureux fut surpris par l'express qui arrive à Genève vers 6 heures du matin. On a retrouvé près du cadavre une corde et des pièces de monnaie laminées par les roues du train.

Dans les vêtements en lambeaux, le garde rural Bahler découvrit quelques fragments d'un bordereau de paie de l'Usine de dégrossissage d'or à Genève.

Le garde Bahler se rendit à cette adresse et apprit qu'un jeune ouvrier, Marcel Dizerens, né le 4 mars 1895, Vaudois, n'était pas venu travailler lundi, et que, depuis un certain temps déjà, le caractère de cet ouvrier s'était assombri. Il n'y avait plus aucun doute.

Le désespéré habitait chez sa mère, à Plainpalais.

## Traîné par une automobile

Un grave accident d'automobile s'est produit mardi après-midi, à 17 h. 30 entre Douane et Gléresse, localité située sur la ligne Bienne-Neuchâtel. Une automobile venant de Berne appartenant à M. Sargenti, commerçant, a happé un jeune garçon de 15 ans, nommé Bauderet. Au moment où celui-ci, malgré les avertissements de l'automobiliste, traversait la route en courant. Le conducteur freina, mais la route étant asphaltée, l'automobile glissa et entraîna le jeune garçon sur une distance de huit mètres. Il a été relevé avec de graves blessures à la tête et après avoir reçu les soins d'un médecin appelé par M. Sargenti, il a été transporté à l'hôpital de Bienne où l'on constata une fracture du crâne.

# LA RÉGION

**LEYSIN.** — Un commencement d'incendie, attribué à une défectuosité de la cheminée du grand salon où l'on avait fait du feu la veille, a été constaté lundi matin au Grand Hôtel du Chamossaire.

Le matin à 7 heures, en commençant leur service, deux chasseurs eurent leur attention attiré par un bruit insolite dans le plafond du grand vestibule, au-dessous du grand salon. Ils donnèrent l'éveil. Le personnel découvrit le feu qui s'était communiqué au parquet et aux poutres près de la cheminée du grand salon. Quelques seaux d'eau en eurent vite raison. Deux poutres ont été carbonisées et trois mètres carrés de parquet endommagés dans le salon, ainsi qu'une surface égale du plafond du vestibule, six pieds au-dessous. Les dégâts sont évalués à 1900 francs.

## Poignée de petits faits

✶ Le petit acteur de cinéma Jackie Coogan se trouve depuis quelques jours à Rome. Lundi, il a été reçu en audience spéciale par le pape.

✶ A Auch (Auvergne), au cours de la fête d'aviation donnée en l'honneur du capitaine Pelletier-Doisy, alors que le temps était magnifique et qu'une foule nombreuse se pressait au terrain de Couloume, une parachutiste, Mlle Liliane Darcy, montée sur un monoplan piloté par Fronval, s'est lancée d'une hauteur assez faible et est tombée sur le sol sans que le parachute se soit ouvert.

L'aviatrice a succombé peu après à ses blessures.

✶ L'Université de Paris invite toutes les universités du monde à la célébration des fastes séculaires de la «Schola Papiensis» qui aura lieu en mai 1925. Onze siècles se sont en effet écoulés depuis le jour où Lothaire, roi d'Italie, par le capitulaire de Corte Olona en mai 825, réorganisa les études et fit de Pavie le siège de l'enseignement supérieur en Lombardie.

✶ La sûreté de Genève a arrêté un employé d'hôtel de la ville, Oscar J., 24 ans, sur qui l'on a trouvé un gramme de cocaïne. J. déclare que cette drogue lui avait été vendue par un fumiste nommé Ulysse G., 44 ans, concierge à la rue des Maraîchers. Celui-ci nia, mais à la suite de dépositions de plusieurs femmes de mœurs légères qui le désignent comme leur fournisseur, le fumiste-concierge a été rejoindre son client J., à la prison de Saint-Antoine.

✶ Les pompiers de Lugano ont participé dimanche au cours de pompiers de Turin, auquel prenaient part toutes les principales sociétés italiennes. Les pompiers de Lugano ont emporté la première place dans la deuxième catégorie sur 58 concurrents. Ils ont été mis hors concours et ont reçu une grande médaille d'or. Leur capitaine, Luvini, fut vivement félicité par le jury.

✶ Près de Frauenfeld, M. Jakob Guntersweiler, 23 ans, ouvrier à la fabrique d'aluminium, se rendant en vélo à son travail, est entré en collision avec un auto-camion. Il a été écrasé et a succombé à ses blessures.

✶ M. Henri Wunderlin, 49 ans, ouvrier des chemins de fer, travaillait à la réparation d'un pont près de Mumpf (Argovie), lorsqu'il fit une chute. Il a eu le crâne fracturé et est mort à l'hôpital.

✶ M. Poincaré a fait, à Bar-le-Duc, un discours où il a mis l'opinion française en garde contre la politique actuelle du gouvernement français.

✶ On mande que l'Arabie va devenir une Confédération gouvernée par des émirs sous la souveraineté du roi Hussein I du Hedjaz. La capitale de la Confédération arabe sera Bagdad.

On croit que le sultan Ibn-Seoud, lui-même, a manifesté le désir de voir cette Confédération se former, afin de prendre place au milieu des autres émirs arabes confédérés.

✶ Dans sa séance de mardi matin, le Conseil fédéral a décidé de faire don de 10,000 francs au comité tessinois constitué pour venir au secours des sinistrés. Le canton du Tessin, de son côté, a fait un don de 5000 francs. Cette décision du Conseil fédéral a été prise après rapport du directeur de l'inspectorat fédéral des travaux publics, M. Burklin, qui s'est rendu sur place et qui a rapporté l'impression que, bien que les dégâts soient importants, ils ne sont pourtant pas aussi considérables que l'on fait supposer les premières dépêches.

# NOUVELLES LOCALES

## Encore l'assainissement

On nous écrit :

Une des conséquences de ce travail auquel aucun de nous n'avait pensé, ce serait l'arrêt complet, la désorganisation de notre vie agricole.

On n'ose plus aller de l'avant, ni vendre, ni échanger, ni acheter des terrains, car l'on ne vient pas à bout de nous donner les nouvelles taxes.

Des achats de terrain ont été faits, et la plus-value payée au vendeur. Est-ce que celui qui a acheté doit payer une fois encore cette dernière ? D'autres contemplent leur terrain assaini et se disent : « Voilà un terrain qui me vaut tout au plus deux sous le mètre ; sa mise en valeur me coûtera 30 à 40 ct., et par-dessus le marché, je ne sais pas encore combien me coûtera l'assainissement. Si cela me coûte trop, j'abandonne mon terrain et nous verrons ensuite s'il y a une loi au monde qui m'obligera à vendre mes bonnes terres pour payer les mauvaises.

Quand on examine le plan général, et que l'on étudie les prix, on trouve qu'une commune à 9600 ares dans la classe IV, c'est-à-dire dans celle qui profite le plus de l'assainissement, et 19,000 ars au total. Une autre a 4,800 ares dans la classe IV et 19,900 ares au total. Pour cette différence de 900 ares sur l'ensemble, elle doit 60,000 francs de plus que la première. Voilà donc des procès en perspective si l'on ne savait pas que c'est le Conseil d'Etat ou un expert fédéral qui tranche en dernier ressort. Quand on demande à qui de droit le comment et le pourquoi de cette différence, les réponses sont toutes plus saugrenues les unes que les autres. Tout ce que l'on peut en déduire c'est que que les propriétés particulières.
les avoirs bourgeoisiaux payent moins

Ainsi donc, à Charrat, qui ne possède plus d'avoirs bourgeoisiaux en plaine, les propriétaires doivent payer, la plus-value de leur terrain et la plus-value des avoirs bourgeoisiaux des autres communes. C'est une des raisons pour laquelle, ce printemps, 45 des agriculteurs des plus éclairés, ont refusé de souscrire à l'emprunt collectif avant d'avoir en mains les comptes définitifs et surtout pour cette raison qu'ils ne voulaient pas subir une injustice semblable.

Maintenant, quand payerons-nous ?

Si nous comparons les impôts actuels avec ceux d'avant-guerre, nous sommes obligés de reconnaître qu'il y a quelque chose d'anormal. Pour le moment, nous ne payons que l'intérêt. Que sera-ce quand il nous faudra payer l'amortissement? On nous promet les comptes définitifs dans 8 ou 10 ans ou à l'achèvement des travaux. Et si les travaux durent 50 ans ?

Puis quels sont les travaux qui restent à faire ? Le plus pressant, ce serait de mettre en culture tous ces terrains assainis qui ne demandent que des bras pour produire.

Quand tout cela sera en culture, on verra alors ce qu'il reste à faire, et nous aurons plus de moyen que maintenant. Mais voilà, nous avons envie de faire comme ces paysans qui construisent et qui hypothèquent leur maison en construction et leur terrain. Les constructions terminées, ils sont obligés de tout vendre. Pour le moment nous n'avons que la maison d'hypothéquée, mais si nous continuons, la vente de nos terrains ne suffira pas pour payer les canaux, du moment qu'à l'heure présente les dépenses, bien entendu en tenant compte des subsides, se montent déjà à 4,982,000 francs. Le Grand Canal seul a coûté 3,500,000 fr.

Comment payerons-nous ?

Dans tous les améliorations foncières, il incombe toujours une certaine part aux propriétaires intéressés.

Donc, nous pouvons être certain d'avoir chacun sa note à payer. C'est pour cette raison que nous n'avons pas besoin de réclamer le payement des indemnités pour expropriation. En admettant qu'un propriétaire doive 600 francs pour sa quote-part et qu'il doive en recevoir 100 fr., c'est déjà un amortissement de fait. Il va de soi que ceux qui n'auront aucune quote-part à payer et qui ont des terrains expropriés, ceux-là doivent recevoir leur indemnité.

Il y a des communes où les étrangers possèdent des terrains, qui désirent faire payer le tout sur l'impôt. Seulement, l'ouvrier, le fonctionnaire, le viticulteur, ce dernier étant déjà chargé d'un impôt phyloxérique, seront-ils enchantés d'être mis sur le même pied d'égalité que le propriétaire de la plaine en faveur duquel l'assainissement a été effectué ?

Enfin, de quelque côté que nous nous tournions et jetions nos regards, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper comme le disait une personne bien placée et qui connaît notre agriculture, nous voici dans une belle pétaudière !

**Antoine Pont.**

### Les directeurs des finances

Les chefs de départements des finances de la Suisse romande se sont réunis, lundi, à Genève, sous la présidence de M. Gignoux, président du Conseil d'Etat.

Assistaient à cette réunion privée, M. Chatton (Fribourg), M. de Chastonay (Valais) et M. Clottu (Neuchâtel).

## Tir militaire

Les 27 et 28 septembre, il a été organisé un concours de groupes inter-unités par la Section genevoise des Sous-Officiers.

Le Régiment 6 y était représenté pour la première fois par un groupe d'une de ses unités, le groupe de la comp. mitr. mont. II/6 (Bat. 12).

Malgré le manque d'entraînement de nos hommes, les groupes des unités de plaine étant soigneusement préparés, le groupe de la comp. mitr. mont. II/6 se classe 4me et obtient 3 couronnes individuelles.

Composition du groupe et résultats individuels: 1. Capitaine Inaebnit, 45 points, couronne; 2. Sergent Selz, 41 p., couronne; 3. Conducteur Maret, Fully, 41 p., couronne; 4. Sergent Coppex, Vouvry, 40 p., mention; 5. Mitr. Donnet, Troistorrents, 38 points.

## Le réveil de l'hôtellerie

Les résultats assez favorables de la saison hôtelière ont eu pour effet d'attirer les capitaux de ce côté. On voit affluer, au Palais fédéral, les demandes d'ouverture de nouveaux hôtels ou de réouverture d'hôtels, fermé pendant la guerre. Le Conseil fédéral vient précisément d'accorder bon nombre de licences relevant de cette dernière catégorie: hôtels des alpes ou de la plaine, et même de la ville fédérale, comme l'hôtel Monbijou. La période de stagnation dans l'hôtellerie semble être à peu près close.

### Pour la Chapelle de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Epenassey

A. Burin, Chamoson, 10.— ; L. B. et M. B., Salvan, 10.— ; Une ancienne paroisienne, St-Maurice, 10.— ; Crescence Genoud, Vissoie, 10.— ; Anonyme, Evionnaz, 5.— ; Mme Dunand, par « Courrier » Genève, Carouge, 5.— ; Anonyme, Martigny, 10.— ; Anonyme, Cornol, 10.— ; Anonyme, par « Courrier », Genève, 10.— ; Anonyme, par « Courrier », Genève, 5.— ; Marie-Louise Silvant, Les Bois, 10.— ; Alexandrine Pierrot, Ravoire, 10.— ; Marie et Antoinette Carrupt, Chamoson, 20.— ; Personnes Genevoises, Genève, 25.— ; Personnes Genevoises, Genève, 10.-; Mère malade, Collombey, 5.— ; Anonyme, Collombey, 10.—; Marie Grandjean, Le Crêt, 20.— ; Mme Paris, Genève, 20.— ; Mme Closuit, Martigny, 20.— ; Anonyme, par « Courrier », Genève, 10.— ; Anonyme, par « Courrier », Genève, 5.— ; Anonyme, Vouvry, 50.— ; Anonyme, Marécottes, 20.— ; Anonyme, Porrentruy, 20.— ; M. Beuret, Rouges-Terres, 10.— ; Anonyme, Martigny, 10.— ; Anonyme, Vollèges, 5.— ; Anonyme, Lourtier, 5.— ; Visci, anc. instit., Boëcourt, 5.—; A., Verbier, 5.— ; Anonyme, Vernayaz, 5.—; Anonyme, Emvelier, 15.—.

Notre religieuse reconnaissance aux personnes qui nous ont envoyé des offrandes pour la construction de la Chapelle et à celles nombreuses aussi, qui nous ont adressé des lots pour notre vente de Charité. Que la Bienheureuse veuille récompenser les unes et les autres. — Arrivant à un moment de l'année où l'on fait appel à tous pour différentes bonnes œuvres, en particulier pour l'**Oeuvre si importante des Vocations sacerdotales**, nous cessons dès ce jour, pour ne pas leur nuire, toute publication des dons que nous recevrons, et cela jusqu'en janvier prochain. Les aumônes que l'on nous fera n'en auront que plus de valeur aux yeux de Dieu.

Vers le 20 octobre, on posera la charpente de la Chapelle et à la mi-novembre, elle sera couverte.

**Chne Henri de Stockalper**, curé.
Compe de chèques II c 59.

## Exposition des produits valaisans à Genève

Dans quelques jours, l'Exposition Valaisanne de Genève aura ouvert ses portes superbement décorées, et la foule se pressera dans la grande salle du Bâtiment Electoral, devenu pour une semaine une place de fête d'un village valaisan.

A Genève, c'est un événement, et les autorités cantonales et le public genevois témoignent un intérêt et une sympathie tout particulier à cette manifestation économique d'un canton voisin et ami. Puisse-t-il en être de même chez nous où l'on ne paraît pas, dans la population, se rendre compte de l'importance de cette exposition en miniature et de l'ampleur que les organisateurs lui ont donnée. On en jugera par quelques renseignements pris sur place au moment où se font les derniers apprêts.

Les stands ou près de 150 exposants étaleront leurs marchandises s'ouvrent sur la place du village au milieu de laquelle se trouvera une fontaine et quelques éventaires forains.

Au-dessus, dominant la place, une vaste galerie contiendra les fruits et l'exposition ferroviaire, à côté, deux salles spacieuses sont affectées à la peinture et aux meubles sculptés, anciens et modernes; puis la cantine, pouvant contenir deux cents personnes commodément assises et où l'on mangera la raclette et boira le Fendant tout comme à Savièse. Des autres salles contiguës peuvent être requises en cas de besoin comme annexes à la cantine et l'on y entendra de la musique à souhait, le comité ayant inscrit à son budget pour ces musiques et orchestres une somme de fr. 4,000.—.

Nous parlerons dans un prochain article des festivités et du cortège qui promet d'être grandiose. En attendant, nous ne saurions trop louer le courage et le labeur persévérant des organisateurs qui ont osé affronter toutes les difficultés pour mener à chef une œuvre éminemment patriotique. D.

### Trains spéciaux

Afin de donner toute l'ampleur à cette manifestation intercantonale, le Comité d'organisation, d'accord avec les Chemins de fer fédéraux mettra en marche deux trains spéciaux de Brigue à Genève, pour les dimanches 5 et 12 octobre. Le premier amènera à Genève les Conseillers municipaux du Valais qui seront reçus officiellement par les autorités genevoises ; le second, jour de clôture de l'Exposition, à l'occasion de la Journée Valaisanne, avec la participation de l'Harmonie Municipale de Sion. Le nombre de places étant limité dans les deux trains, les participants sont priés de s'inscrire au plus vite.

## Une ruade

Mardi matin, M. Alfred Favre-Meystre, camionneur à Bex, attelait un jeune cheval au char. Pour une cause encore inconnue, ce dernier fit une violente ruade. Un des sabots vint briser le bras de M. Favre, lui causant également une large plaie. M. le Dr Chollet, après un pansement sommaire, fit conduire le blessé à l'hôpital.

### Le lait en août

L'Union suisse des paysans annonce que les livraisons de lait faites durant le mois d'août à 460 sociétés de laiterie ont excédé de 4 % environ celles du même mois de 1923. La plus-value est de 2,4 % en Suisse allemande et de 11,3 % en Suisse romande. Ces livraisons correspondent à peu près à celles du mois d'août 1913.

## Chez les négociants en vins

La Fédération des négociants en vins de la Suisse romande s'est réunie au Café Noverraz à Lausanne, comme chaque automne pour discuter de la situation du marché des vins et des perspectives de la nouvelle récolte.

M. Emile Obrist, de Vevey, présidait. Etaient représentées presque toutes les maisons importantes des cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'attitude à adopter par le commerce en vue des prochaines vendanges, M. le président recueillit les avis des membres des diverses régions sur le rendement probable. Les perspectives sont mauvaises, dans le Valais comme à Lavaux et à La Côte. Si certaines régions sont un peu moins maltraitées, dans l'ensemble, la récolte est une des plus petites qu'on ait enregistrées depuis plusieurs lustres.

On agita ensuite la question des prix, mais il résulta promptement des renseignements échangés que, sur ce point, aucune précision n'était encore possible. La situation n'est point encore éclaircie, et il faudra en étudier encore le développement durant les prochaines semaines.

En principe, il fut cependant décidé de faciliter le vignoble dans la plus large mesure possible, étant donnés les mécomptes subis cette année par les vignerons. Ceux d'entre les producteurs qui ont des acheteurs attitrés peuvent cette année compter sur eux, car les négociants paraissent tous disposés à acheter cet automne leurs caves habituelles sur la base des prix du jour.

## Le prix de la vendange

La vendange bat son plein, mais la récolte est fort maigre, comme prévu. Une réunion des viticulteurs de Sion a eu lieu. On discuta de la fixation des prix sans arriver à des décisions définitives. On parle de 70 fr. la brante de 45 litres.

### Le sucrage des vins

Le Conseil fédéral a arrêté que l'addition du sucre de canne ou de betterave pur sans aucune adjonction d'eau à du vin suisse de la récolte de 1924, dans le but de le faire remonter au degré alcoolique moyen et de lui donner le caractère de vin fait avec du raisin mûr de la même région, n'est pas soumise à déclaration, Toutefois les cantons peuvent soumettre, sur leur territoire, le sucrage sans déclaration à certaines restrictions ou l'interdire complètement. Les vins additionnés d'une quantité de sucre telle qu'ils ne répondent plus aux conditions ci-dessus doivent être déclarés comme vins sucrés.

**Sucrage du moût.** — (Comm.). — Au moment où paraîtront ces lignes, l'autorisation du sucrage des moûts 1924 sera donnée officiellement par ordonnance fédérale.

Cette opération qui a pour objet d'augmenter le degré d'alcool des vins traités et de diminuer leur acidité devrait être généralisée cette année.

Voici comment elle se pratique. On compte qu'un kilo sept cent cinquante grammes par 100 litres de moût augmente d'un degré d'alcool, ou donne à cette quantité de vin traité un litre d'alcool absolu; 3 kg. 500 donnent deux degrés supplémentaires et ainsi de suite. Toutefois, il est interdit de dépasser le degré alcoolique au-delà d'un vin normal de la région.

Au prix actuel du sucre, cette opération, tout en enrichissant le vin, n'augmente pas le prix de revient du liquide traité, puisqu'au prix de fr. 0.72 le kg. de marc, l'alcool produit sera approximativement le même que le prix du moût de cette année.

Il faut additionner le sucre au moût avant la fermentation, dans le cuvier du pressoir par exemple, sinon cette adjonction communiquerait un goût de mélasse désagréable au vin traité.

Pour les vins rouges, qui demandent particulièrement ce traitement, cette année, il faut sucrer la vendange à son arrivée de la vigne. La quantité de sucre à ajouter à la cuvée sera de 1920 grammes par hectolitre et par degré supplémentaire à obtenir.

### Prix des pommes de terre

La « Revue suisse des marchés agricoles » annonce que depuis que la France a fermé sa frontière à l'exportation, le 15 décembre dernier, le marché indigène s'est raffermi. Sous l'influence de l'humidité, la récolte du pays a été fortement compromise, aussi la marchandise de bonne qualité ne reviendra-t-elle, pendant la récolte, pas à moins de 12.— à 13.— fr. les 100 kilos. On ne sait rien encore au sujet d'une exportation autorisée par l'Allemagne.

### Cours professionnels de l'Ecole d'Art et Métiers en 1924-1925, Martigny

Filles, 1re année, mardi, 13 ½-15½ h. : coupe ; vendredi, 8-9½ h. : dessin ; vendredi, 9½-12 h. : français, comptabilité.

Filles, 2me année : vendredi, 8-9½ h. : dessin ; vendredi, 9½-12 h. : français, comptabilité ; vendredi 13½-16½ h. : coupe.

Garçons, 1re année : mardi, 16-17½ h. : mathématique ; mercredi, 13½-16 h. : dessin ; jeudi, 9-12 h. : français, comptabilité.

Garçons, 2me année : mardi, 17½-19 h. : mathématique ; mercredi, 16-18½: dessin; jeudi, 13-18 h. : français, comptabilité.

Garçons, 2me année : mercredi, 18½-19½ h. : technologie.

Ouverture des cours le 7 octobre 1924.

**ST-Léonard. — Etat-civil.** — Naissance : Delalay, Thérèse-Marguerite, de Joseph, de St-Léonard. Décès : Savioz, Joséphine-Elise, de St-Léonard, 16 ans ; Gillioz, Jean-Gabriel, de St-Léonard, 51 ans.

†

Les familles **Petoud, Giroud, Moret et Gay** remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie et pris part à leur grand deuil.


EXPOSITION VALAISANNE à GENÈVE

**Hôtel-Café-Restaurant de la Gare**
Hôtel le plus proche de la gare
Auto-Garage. Téléphone Mt Blc, 27.17.
**Tramways directs pour l'Exposition à la porte de l'Hôtel**

**Vins du Valais et du pays, 1er choix.**
Se recommande aux Visiteurs et aux compatriotes valaisans,
**Edouard ESCHER, propr.**

**Genève - Hôtel de l'Europe**
et Restaurant — Rue Céard
**près de l'Exposition Valaisanne**
Se recommande: BUFFAVAND, propr.


## Cours du change

**Cours moyens**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paris | 27.80 | Londres | 23.50 |
| Bruxelles | 25.40 | Milan | 23.10 |
| New-York | 5.35 | | |
| Berlin (le billion) | 1.27 | | |
| Vienne (le million) | 74.40 | | |


**A vendre à Martigny**
**maison d'habitation**
de deux appartements, grange-écurie et jardin, avec un **pré** aux Epeneys et une **portion** à l'Ile à Bernard.
**Ch. Girard, notaire.**

On cherche pour le 15 octobre
**fille de confiance**
pour ménage de 4 personnes.
Madame Gabriel Montet, La Tour-de-Peilz.

**Comptable**
très expérimente cherche emploi stable. Offres sous T. 6623 L. Publicitas. Lausanne.

**Bonne fille active**
de la campagne, connaissant le service des chambres, est demandée pour fin octobre. Fr. 50 par mois; bonne place. Offres et certificats à **Mme Kurz**, peusionnat, Yverdon, (Vaud)

On demande une
**jeune fille**
sérieuse et de toute confiance pour faire le ménage et servir au café. S'adresser au Nouvelliste sous M.B.

Ménage de 3 personnes cherche
**bonne à tout faire**
sérieuse et parlant français.
S'adresser Mme Wintsch, Av. Juste Olivier 9, Lausanne.

On demande
**fille de cuisine**
propre et active. Offres à l'**Hotel des Alpes**, Bex.

On offre à vendre un
**mulet**
On échangerait contre du bétail. S'adresser chez Alexis Meyer, Muraz p. Collombey.

On expédie contre remb :
**saucisses de ménage**
extra, à fr **2.40** le kg
**Boucherie-Charcuterie**
**Les Fils de A. Dreyer, Fribourg**

**Instruments de musique**
Violons, mandolines, guitares, clarinettes, flûtes, tambours, accordéons, gramophones et disques.
**H. Hallenbarter, Sion**

**Hôtel de St.-Maurice** demande
**cuisinière**
sérieuse et capable. S'adresser au Nouvelliste sous A.N.

A vendre **5** à **6**
**OVALES**
contenance de 1000 à 2000 l en très bon état, ainsi que de petits tonneaux et bossettes. S'adresser au Nouvelliste sous No 17.

**Grande Baisse** Fr. 9.— la cure complète, Fr. 5.— la demi du dépuratif-laxatif renommé

# SALSEPAREILLE MODEL

dans les pharm. ou franco par la pharm. Centrale **Madlener-Gavin,** rue du Mt-Blanc 9, Genève.

**Persil**

donne au linge une blancheur éclatante, remplace le blanchissage au pré!

Henkel & Cie S.A. Bâle. F. 201b

La Crème **RAS** pour chaussures

Ce n'est pas un dire, mais un fait;
La Crème RAS contient de la graisse pure,
La Crème RAS brille comme nulle autre,
La Crème RAS qui assouplit le cuir, double la durée de la chaussure

Mes boîtes sont pourvues d'un système patenté d'ouverture.

A. SUTTER, OBERHOFEN (Thurgovie)
Fabrique de produits chimiques-techniques

**Bois de chauffage**

Livraison à domicile
Prix modérés
Sciage et découpage des bois à brûler, aux meilleures conditions (lots de bourgeois, etc.)

**Rufli & Follonier**
Près de la Gare **SION** Téléphone 314

**ECOLE CENTRALE de CHAUFFEURS**

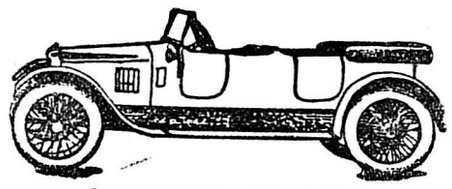

Cours théorique et pratique.
Brevet professionnel garanti.
GRAND GARAGE MAJESTIC S. A. — LAUSANNE
Direction : **F. Thomas**
Prospectus gratis sur demande.

**Bâtiment Electoral GENÈVE Bâtiment Electoral**

Du 4 au 12 Octobre 1924

**Exposition des Produits Valaisans**

Les Dimanches 5 et 12 octobre **TRAINS SPÉCIAUX** à prix réduits, avec retour facultatif dans les 10 jours

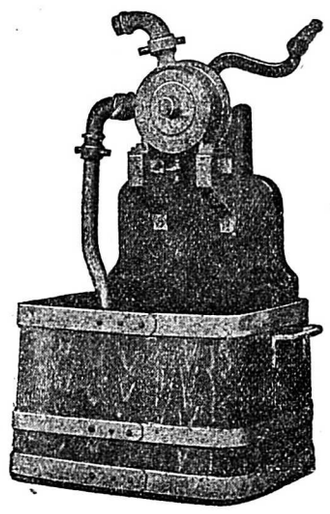

**Pompe à Vin**

marque «Friederich»
sur seille et sur chariot en fer forgé, avec tous les accessoires

**Tuyaux caoutchouc**
première qualité, pour vin et eau

Demandez prix et devis à

**A. Gruber-Allet**
Articles de cave
**SION**

**8** jours, seulement, en réclame

**Soie pour Casaques**
toutes teintes mi-torse, 100 gr. **2.95**

**Soie Perroquet**
tous coloris mode, 100 gr **4.50**

Envoi contre remboursement

**H.-S. Walther & Cie S. A. VEVEY**

**Plus de chute de cheveux**

ni de pellicules par l'emploi du Recholin, comp. orties + *marque déposée* + qui fait naître une magnifique Chevelure

**Dans une dizaine de jours plus de cheveux gris, garanti . . . .**

Recholin-Idéal est une lotion claire comme l'eau, tout à fait inoffensive et rend dans une dizaine de jours aux cheveux gris leur couleur primitive. Veuillez consulter nos nombreux certificats de toutes les parties de la Suisse et de l'Etranger, déposés avec l'adresse complète, au magasin, Parfumerie J. Rech, rue de Nidau, 21, Bienne 18. — 1/2 Fl. 3.35, pour cure complète fr. 5.35.

Indiquer si les cheveux sont secs ou gras et si c'est pour la croissance ou contre les cheveux gris.

ATTENTION aux CONTREFAÇONS !

**Foin**
**Agostano**
**Regain**
**Terrsolo**
Paille fourragère; avoine et blé
**Gros et détail**
Louis
**Zen-Klusen**
**Sion**

**Fabrique spéciale de Cercueils**
**Hessenmuller, Genton, Chevallaz, S. A.**
Tél. 92.02 **Lausanne** Tél. 92.02

**Dépôts de nos cercueils**

Depositaires à
**Monthey: Charles Cottet,** tél. 3
**Sierre: Amos frères,** téléph. 16
**Martigny: Ph. Itten,** ébéniste, téléph. 148
**St-Maurice: Albert Dirac**
**TRANSPORTS FUNÈBRES** pour tous pays

COULEURS — HUILES et VERNIS
**PAPIERS PEINTS**
VERRES A VITRES et GLACES
BAGUETTES d'ENCADREMENTS, PLAQUES de PROPRETÉ (cristal et celluloïd)
**Jos. GUALINO**
AVENUE de la GARE 22, MARTIGNY
Gros et détail — Téléphone 145

**Fromage salé**

Vieux, 1/4 gras, de 5 à 10 kg. à fr. **2.**— le kg.
Tout gras à fr. **3.**— le kg.

**J. Schelbert-Cahenzli**
**fromages**
KALTBRUN (Ct. de St-Gall).

Librairie-Papeterie Decoppet
**Marcel Gaillard,** successeur
MARTIGNY - VILLE
**Rentrée des Classes**

Livres classiques, Dictionnaires, Sacs et Serviettes d'écoliers, Plumiers, Planches à dessin, Tés, Equerres, Compas, Alphabets etc.

Maison d'expédition
Viande du pays
**Boucherie ROUPH**
rue de Carouge, 36, GENÈVE
expédie:

| | |
|---|---|
| Bouilli le kg. fr. | 2.30 à 2.40 |
| Rôti » » | 2.70 à 2.80 |
| Graisse de rognons | 1.50 |

**Merveilleux**

aiguiseur et repasseur automatique pour lames „Gillette" **Dernière création! Fonctionnement parfait garanti.** Venez aiguiser gratuitement une lame. **Prix inoui, fr. 5.50. — Seuls revendeurs: Fessler & Calpini, Martigny-Ville.**

**VINS**

En vue de la faible récolte prévue cette année dans le Pays, l'importation de vins devient de ce fait indispensable pour alimenter la consommation. Les **Vins blancs S. Sévero,** très renommés, remplacent les bons crus du pays, grâce à leur finesse et à leur goût délicieux.

**La Maison A. ROSSA, Vins, Martigny**

spécialisée dans cette qualité qu'elle a introduite en Valais, annonce de grands et proches arrivages qu'elle offre aux prix les plus avantageux. — Vente en gros et mi-gros.

N.B. — Les expéditions par wagons complets se font directement aux clients du lieu de production.

Maison de confiance et très recommandée.

**A. Rossa, Vins, Martigny.**

**Pour les vendanges**
les célèbres
**Couteaux Opinel**

**sont indispensables**

En vente partout. — Pour le gros, s'adresser à René BOCH, St-Gingolph, unique dépositaire pour la Suisse.

**Boucherie E. RIEDE**
St.-Laurent 3, Lausanne

Bouilli, à fr. 2.50 le kg. — Rôti à fr. 3.— le kg.
Saucisses. mi-bœuf, mi-porc à fr. 2.50 le kg.
Lard gras, fr. 2,80 — Lard maigre fr. 4.— le kg.
Graisse de bœuf à fr. 1.40 le kg.
Saucisses aux choux ou foie pur porc fr. 4.— le kg.
Saucisson pur porc à 5 fr. le kg.
Expédie à partir de 2 kg. Tél. 32.48

**Madame Richard-Martin**
*AU BON MARCHÉ* *Martigny-Ville*
informe les dames de Martigny et environs qu'elle ouvrira son
**Exposition de Chapeaux**
le jeudi 2 octobre
**Réparations** **Transformations**
*J. Richard-Martin*

TRAIN SPÉCIAL C. F. F.
à prix réduits pour Genève
Dimanche 5 octobre 1924

St-Maurice, dép. 8.55 h. Genève-Cornavin arr. 10.55 h. Départs de toutes les stations entre Brigue et Bex. Retour isolé dans les 10 jours par trains réguliers. Prix du billet St-Maurice-Genève-Cornavin et retour, IIIme classe, fr. 9.40. Pour plus de détails, voir les affiches dans les gares.

**Viande de cheval**

| | |
|---|---|
| Bouilli, avec os, le kg. | f. 1.80 |
| Bouilli, sans os, | 2.60 |
| Rôti sans os, | 2.80 |
| Saucissons, saucisses | 3.— |
| Viande fumée | 2.60 |
| Salami | 4.— |
| Saucisses à bouillir | 0.25 |

Demi-port payé. Tél. 35.05
**Boucherie Chevaline Lausannoise**
Ruelle du Grand-Pont 18, LAUSANNE

**bonne cuisinière**

est demandée de suite.
S'adresser à l'Hôtel du Cerf, Sion.

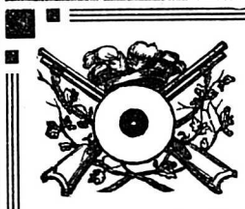

**Stand de Tir SIERRE**
**TIR ANNUEL**

à l'occasion de l'inauguration du drapeau de la **Société de Sous-Officiers de Sierre**

**Dimanche 28 septembre - Samedi 4 et Dimanche 5 octobre de 7 h. à midi et de 13 h. à 18 h.**

**Demandez le Plan de Tir - Invitation cordiale - La Société.**

**CHIPPIS**
**Dimanche 5 Octobre**
**GRANDE KERMESSE**
organisée par la **Fanfare Municipale**
NOMBREUSES ATTRACTIONS BAL
Invitation cordiale

**FOURRURES**

*MAISON HENNING*
Grand St-Jean 39 Transféré Grand St-Jean 31
Choix superbe en Fourrures, Manteaux, etc.
RÉPARATIONS SOIGNÉES TRANSFORMATIONS
Se charge de teindre les renards du pays, en gris, bleu, noir et brun

**Chevaux - Mulets**

A partir du 27 septembre, **Paul Rouiller** à Martigny-Ville, vendra des chevaux et mulets de **tous prix**, sortant du service militaire.
**Vente, Facilité de payement, Echange**
A la même adresse, à vendre une **belle ponette** de 5 ans. Téléphone 27.

A vendre un
**bâtiment**
sous le Scex, comprenant logement, grange, écurie, remise et un **pré** à Wissigen, contenance 701 m2.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à l'avocat J. Rossier à Sion.


39 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

## Le Ver dans le Coeur

DEUXIEME PARTIE

XIX

— Pourquoi ?

— Elle détruit la régularité.

— Justement, dit la gouvernante ; vous êtes plus apte à recevoir la leçon que je ne le pensais. A présent, Monsieur Raymond, continuez à exercer votre habileté, et dites-moi le pourquoi de cette variation. Cela va sans doute vous intriguer.

Le jeune homme exposa le mouchoir au jour, le tourna à droite, puis à gauche, l'examinant dans tous les sens.

— Vous renoncez ?

— Non, s'écria Raymond, d'un air triomphant ; il y a un défaut dans la texture du mouchoir, et on a ajouté des feuilles pour... pour...

Il hésita ; la comparaison devenait trop apparente.

— Pour le cacher, dit Henri en riant. En vérité, Raymond, on croirait que Mlle Renaud doutait de la sincérité de votre excuse.

— Comme je ne tiens pas d'une façon particulière à l'opinion que cette personne peut avoir de ma sincérité, je m'abstiendrai de faire aucune réflexion, répliqua le jeune homme avec un air de hauteur auquel la gouvernante ne fit aucune attention Les hommes, ajouta-t-il, s'inquiètent peu du jugement des femmes et des enfants.

Henri rougit ; cette grossièreté l'offensait autant et plus que si elle avait été adressée à lui-même ; et, de fait, il n'était pas sûr qu'il ne devait pas en prendre sa part.

Suzanne vit ce qui se passait dans son esprit et, avant qu'il ne pût répliquer, elle s'interposa avec un tact et un sang-froid qu'on n'aurait pas attendus de son âge.

— Aviez-vous à parler à mon père, Monsieur Raymond ? dit-elle. Il est absent pour l'instant.

— A lui et à vous, répondit-il, mais je crois que j'ai mal choisi mon temps.

Il y eut un silence embarrassant.

— Mon caractère a toujours été mon plus grand ennemi, continua-t-il. Un jour, il faillit me faire perdre l'amitié d'Henri ; et voilà que tout à l'heure je vous ai offensée, vous et votre gouvernante.

— Mlle Renaud n'est plus ma gouvernante, dit la jeune fille ; elle est mon amie, ma seconde mère, et je sens qu'une insulte qu'on lui ferait me serait bien plus sensible qu'une grossièreté dirigée contre moi; car je ne suis qu'une enfant, ajouta-t-elle, et quelquefois une enfant étourdie, et aussi capricieuse que vous-même.

Raymond sentit qu'il avait perdu du terrain là où, par esprit de rivalité contre Henri, il désirait se voir solidement établi. Par un effort violent, il maîtrisa son irascibilité, et s'excusa si simplement et si franchement qu'on ne lui garda pas rancune.

Cette fois, Mlle Renaud fit disparaître la broderie.

— C'est bien, Raymond, s'écria Suzanne d'un ton joyeux. Vous savez que nous sommes toujours heureux de vous voir quand vous êtes juste et aimable, comme en ce moment.

La douceur des lèvres qui proférèrent ce reproche ne fit pas qu'il fût moins piquant, et Raymond se promit qu'un jour il l'en ferait repentir. Il se leva pour partir, et il offrit la main à Henri avec une telle apparence de cordialité que celui-ci l'accepta sans hésitation.

— Venez avec moi, Henri, dit-il ; je veux vous montrer mes chevaux... Vous ne serez absent que quelques minutes, ajouta-t-il en voyant qu'on allait refuser.

Suzanne, qui avait des préparatifs à faire pour son départ le lendemain, se retira avec sa gouvernante ; Raymond et Henri se trouvèrent seuls.

— Je crois que je me suis conduit comme un fou, dit Raymond.

— A peu près, répliqua Henri.

— La faute en est à ma tête, mais non à mon cœur.

— En ce cas, pourquoi ne laissez-vous pas le cœur corriger les défauts de la tête ? La tâche n'est pas au-dessus de vos forces.

— C'est impossible, s'écria Raymond avec vivacité ; j'ai essayé cent fois, et la résolution m'a toujours manqué. Je déteste la contradiction, surtout lorsqu'elle est accompagnée de sarcasmes. Quel piège cette femme m'a tendu avec son mouchoir, sa broderie et son dessin.

— Cela avait grandement l'air d'une leçon.

— Et je ne lui en reconnais pas le droit. Je ne suis pas son élève, et elle n'est pas une amie pour moi ; j'aurais compris, plutôt que la leçon me fût donnée par vous, Henri ce ne serait pas la première que j'eusse reçue.

Le ton de sincérité avec lequel cela fut dit trompa complètement Henri.

— Allons, dit-il, voulant changer de sujet, venez me faire voir vos chevaux.

— Non.

— Pourquoi ? Vous me l'avez offert tout à l'heure.

C'était une excuse pour vous parler en particulier. Croyez-vous donc que je sois assez idiot pour vouloir faire parade de mon luxe devant vous ? Vous devriez mieux me connaître.

— Je vous crois, Raymond, je vous crois! s'écria Henri en lui serrant la main. Quelque opinion que les autres aient de votre caractère, soyez sûr que je vous suis attaché.

— Ainsi, se dit Raymond à part lui, on l'avait mis en garde contre moi ; la gouvernante, sans doute.

Il se trompait, Mlle Renaud n'avait jamais parlé de lui à Henri.

— Merci, dit-il ; je n'en doute pas. Je ne saurais vous dire avec quel plaisir j'ai appris votre arrivée à Paris, car j'ai besoin d'un ami, d'un ami sincère, qui me signalera mes défauts, sans me tourner en ridicule, comme a fait cette femme.

— Vous aviez donc fait de la broderie ?

— Un peu, répondit Raymond. Vous savez qu'on ne peut exposer toujours devant les dames le motif de ses actions.

— Pourquoi ?

— Parce que... Vous me ferez cette question quand vous aurez passé dix mois à Paris ; vous êtes nouveau à la vie, et vous ne comprendriez pas. Je vous présenterai à plusieurs de mes amis, continua Raymond, à un surtout, Robert Vaudry, un garçon charmant, qui possède une grande fortune, qui a beaucoup voyagé, et qui, dans mon opinion, personnifie le véritable homme du monde.

(A suivre.)


**SUZE** Apéritif à la gentiane
stimule les fonctions de **l'estomac**
*Se boit sec ou à l'eau avec sirop de citron*